

GESTION DES ANIMAUX MALADES

Les animaux malades, blessés ou agressifs doivent être isolés dans une infirmerie dédiée car ils peuvent être des sources potentielles de contamination des porcs sains. L'objectif est de leur administrer des soins appropriés et de favoriser leur rétablissement rapide tout en évitant les risques pour leur bien-être s'ils restaient avec leur congénère (compétition alimentaire, agressivité, stress comportemental...).

Infirmierie

- La réglementation impose de disposer d'un **local infirmerie spécifique** (salle dédiée) ou de **zones d'isolement** (cases) permettant une séparation effective d'un porc malade du reste de son groupe.
- Il faut que ce local soit **propre, suffisamment grand pour permettre à l'animal de se retourner, cloisonné pour accueillir des stades physiologiques différents, disposant d'un système d'abreuvement et d'alimentation adapté ainsi que d'un matériau manipulable, et chauffé si besoin.**
- Les **porcelets non sevrés** ne sont pas concernés : même malades ou blessés, **il convient de les laisser avec leur mère.**
- **En aucun cas des animaux malades ne doivent être isolés dans les couloirs ou dans l'aire de stockage.**



Truies

Positionnement : case à part dans le bâtiment verraterie - gestantes. En l'absence d'infirmerie, les réfectoires peuvent être une solution pour isoler l'animal lors des repas ou en cas de bagarre.

Nombre de places : environ 5 % de l'effectif (de 2 à 10% selon les élevages).

Post-Sevrage et engraissement

Positionnement : proche du quai d'embarquement afin de faciliter la marche en avant du personnel et des animaux (circulation des secteurs les moins contaminés vers les secteurs les plus contaminés).

Nombre de places : entre 1 et 2 % des effectifs.

Réalisation des soins en infirmerie

- Veiller à la réalisation des soins préconisés par le vétérinaire pour favoriser le rétablissement rapide de l'animal.
- **Euthanasier l'animal s'il n'y a pas d'évolution significative de l'état de santé de l'animal.**
- Disposer de **bottes spécifiques** pour accéder à l'infirmerie et **se laver les mains.**
- Réaliser les soins des animaux de l'infirmerie **après ceux réalisés sur les animaux sains** des autres salles.
- Après leur guérison, les animaux **ne doivent pas retourner dans leur case d'origine.**
- Après le départ des animaux, l'infirmerie doit être **nettoyée et désinfectée.**